Solidaires Finances Publiques 41 — SYNDICAT NATIONAL

# SOLIDAIRES-FINANCES PUBLIQUES
## SECTION DE LOIR-ET-CHER

A Blois, le 10 janvier 2019

## SUPPRESSIONS D'EMPLOIS : - 15 POSTES DANS LE LOIR-ET-CHER EN 2019

Le CTL Suppressions d'Emplois du 10 janvier 2019 a entériné au niveau départemental le CTR du 21 décembre 2018 qui a rayé 2130 emplois bruts à la DGFIP, ramenés à 2090 nets (après correction du solde des transferts entre programmes), soit 40000 depuis 2002 ! Depuis la fusion DGI-CP en 2009, ce sont ainsi 124 postes (250 depuis 2002) qui ont été sacrifiés dans notre département, toujours officiellement « justifiés » par la dématérialisation et la concentration des missions.

Dans le Loir-et-Cher, la catégorie C est une nouvelle fois celle qui est la plus mise à contribution, avec 8 suppressions nettes, les B en auront 6 et les A+ (IDIV CN) 1 poste. Cela va continuer de dégrader nos conditions de travail, tout en réduisant drastiquement les possibilités de mutation et les potentialités de promotions inter-catégorielles. Parmi les services concernés, les trésoreries sont particulièrement impactées avec neuf postes, dont quatre au nom (par anticipation) de la suppression au 1/1/2020 de la trésorerie OPH, puisque Terres de Loire Habitat a opté pour la privatisation de sa comptabilité. Certaines trésoreries vont être ainsi tellement fragilisées que leur fermeture nous sera prochainement présentée comme inévitable !
Des postes ont été ciblés dans le cadre de « redéploiements », en fonction tout d'abord des « demandes spécifiques des chefs de service » et de « l'ajustement du TAGERFIP par rapport à la réalité des effectifs » : trois postes C sont transformés en B (PCRP, trésorerie Romorantin, SPFE Blois), deux postes B transformés en C (SIE Vendôme, trésorerie Montrichard), deux postes B sont supprimés au SIE Blois et trésorerie Lamotte-Beuvron, un poste B est créé au PRS; ensuite prise en compte du transfert de la trésorerie de Saint-Aignan vers Contres avec le redéploiement de quatre postes (1A, 1B, 2C) ; puis création d'un B à la Paierie départementale suite au transfert de la gestion des EHPAD et enfin la fusion des SPF (suppression d'un A).

Même si les suppressions visent avant tout les postes vacants de fait ou à venir, nous rappelons que les suppressions se font à défaut directement sur le ou les agent(s) qui a (ont) la plus faible ancienneté administrative. Les agents concernés devront faire une demande d'affectation au niveau local (pour maintien sur la même mission-structure) ou national.

**En Loir-et-Cher, ce sont 15 emplois en net qui seront supprimés du TAGERFIP.**
Voici le tableau des suppressions d'emplois par grades et services prévues dans notre département pour 2019 :

| | A+ | A | B | C | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|
| **Suppressions nettes** | | | | | |
| Direction | | | -2 | | -2 |
| PTGC | | | -1 géomètre | | -1 |
| SIP Blois | | | | -1 | -1 |
| SIE Vendôme | | | | -1 | -1 |
| Trésorerie Contres | | | | -1 | -1 |
| Trésorerie Mer | | | | -1 | -1 |
| Trésorerie Saint-Aignan | -1 (IDIV) | | | | -1 |
| Trésorerie Mondoubleau | | | -1 | | -1 |
| Trésorerie Blois Agglo | | | | -1 | -1 |
| Trésorerie OPH | | | -2 | -2 | -4 |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| SPFE Blois | | | | -1 | -1 |
| **Total** | -1 | | -6 | -8 | -15 |
| | A+ | A | B | C | |
| **Redéploiement d'emplois** | | | | | |
| PCRP | | | +1 | -1 | 0 |
| SIE Blois | | | -1 | | -1 |
| SIE Vendôme | | | -1 | +1 | 0 |
| Trésorerie Contres | | +1 | +1 | +2 | +4 |
| Trésorerie Lamotte-Beuvron | | | -1 | | -1 |
| Trésorerie Montrichard | | | -1 | +1 | 0 |
| Trésorerie Saint-Aignan | | | -2 | -1 | -3 |
| Trésorerie Romorantin | | | +1 | -1 | 0 |
| Paierie départementale | | | +1 | | +1 |
| PRS | | | +1 | | +1 |
| SPFE Blois | | | +1 | -1 | 0 |
| SPF Blois 3 (poste comptable) | | -1 | | | -1 |

Nous boycotterons la seconde convocation car il n'existe dans ce CTL aucune marge de manœuvre si ce n'est la localisation des suppressions d'emplois décidées à la DG, nous laissons là-dessus l'administration assumer seule ces décisions.

Voici la liminaire que nous avons lue à la première convocation du CTL du 10/1 :

Monsieur le Président,

Dans un contexte particulier de mobilisations citoyennes nées des injustices fiscales et sociales, dans une période de mise en place du prélèvement à la source, vous nous avez convoqués pour entériner la déclinaison au niveau départemental du projet de loi de finances 2019.
Ce dernier vise une nouvelle fois très prioritairement la DGFIP avec un effort contributif de 2130 postes, soit 47 % du volume total des suppressions d'emplois de la Fonction Publique d'Etat, qui se rajoutent aux 38000 postes déjà liquidés depuis 2002. L'annonce officielle de 10 000 suppressions d'emplois à la Fonction publique d'Etat en 2020 a de quoi nous inquiéter si le même quota est imposé à la DGFIP.
Pour le Loir-et-Cher, cette déclinaison se traduit par treize suppressions auxquelles se rajoutent deux postes au nom du nouveau concept inepte de « rebasage », qui consiste à une suppression supplémentaire de postes restés vacants, ce qui fait 124 postes supprimés du TAGERFIP de Loir-et-Cher depuis 2009 !
Ces suppressions d'emplois signifient une nouvelle augmentation de la charge de travail, continue depuis 2002 sur l'ensemble des missions, et servent la politique de réduction des implantations et de regroupement voire d'abandon des missions, désormais plus nécessairement au seul niveau départemental, et ce au détriment des besoins des populations.
Nous sommes confrontés à une volonté du gouvernement de remettre en cause, profondément, le modèle social français. Cette politique brise les solidarités, et les coupe dans les dépenses publiques pénalisent d'abord les plus démunis.
L'accompagnement des usagers face à la complexité du prélèvement à la source, le besoin des collectivités locales de disposer d'un réseau comptable de proximité ou le besoin du renforcement du contrôle fiscal, pour ne citer que ces quelques missions, montre que l'accélération de l'affaiblissement de la DGFIP est le signe d'une volonté politique marquée de démantèlement de l'Etat social. Le simple bon sens voudrait pourtant qu'il y ait au minimum un arrêt de ces suppressions.
Depuis mai 2017, ce gouvernement ne cesse de démanteler, peu à peu, l'ensemble des droits sociaux collectifs. Après les attaques frontales contre le Code du Travail, les prestations sociales, les retraités, la SNCF, les chômeurs, les projets à venir en matière de droits à la retraite et la réorganisation de la fonction publique, laissent craindre le pire. Dans ce contexte général, la Fonction publique et ses agents sont les premiers visés. Les conclusions d'Action Publique 2022 sont tout sauf rassurants pour les fonctionnaires, les usagers et les services publics : instauration à marche forcée du tout numérique, alors que 13 millions de nos concitoyens n'utilisent pas internet, rajoutant une fracture numérique à la fracture sociale et territoriale, fermetures de sites et de services qui accentuent la désertification des zones rurales, recours aux agents contractuels, salaire au « mérite », mise à mal des organismes consultatifs.
Les récentes révoltes sociales devraient donner à réfléchir sur l'aspiration des citoyens dont nous faisons partie à l'augmentation des salaires et des minima sociaux, au maintien des services publics, vecteurs d'égalité républicaine, et à une répartition plus juste de la fiscalité.
A l'instar d'autres corps de fonctionnaires auquel le pouvoir vient d'accorder une compensation financière non négligeable, et des décisions prises pour éteindre la crise des gilets jaunes, nous exigeons pour les agents de la DGFIP, qui ont perdu 16 % de leur pouvoir d'achat depuis 2000 rien que par rapport à la valeur du point d'indice, une revalorisation salariale immédiate et pérenne.
Dans le principe, la finalité de la politique fiscale française est d'être redistributive et de réduire les inégalités. Ce n'est visiblement plus le cas.

Nous ne siégerons pas à ce comité technique ce n'est qu'une chambre d'enregistrement de décisions politiques dogmatiques déconnectées des besoins des usagers et contraires à l'intérêt des services publics. Il est pour nous inconcevable d'entériner ou d'accompagner la mort de la DGFIP, de nos emplois, de nos missions, de nos métiers et des valeurs de la République.